



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015 Compte Rendu

(Convocation du 12/10/2015)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, ANNEQUIN Didier, CARRE Jean-Claude, DURAND Eric, GADOU Eric, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian

Excusés : DURAND Marcel

Pouvoirs : DURAND Marcel à SEYCHELLES Véronique

Romain MERMET est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Compte rendu des délégations du maire

▪ Arrêtés

2015-36 FOIRE ANNUELLE.doc
2015-37 ROUTE BARREE CHEMIN DE EGLISE.doc
2015-38 ARRETE DE REINTEGRATION APRES MALADIE ORDINAIRE BOUVIER DENISE.doc
2015-39 BOUVIER ARRET MALADIE ORDINAIRE.doc.docm
2015-40 ARRETE DE REINTEGRATION APRES MALADIE ORDINAIRE BOUVIER DENISE.doc
2015-40-1 COMTE ARRET MALADIE ORDINAIRE.doc.docm
2015-41 ARRETE DE MISE A LA RETRAITE BOUVIER DENISE.doc
2015-42 ROUTE BARREE CHEMIN DE EGLISE - Copie - Copie.doc
2015-43 Rte Barré Eiffage carey.doc
2015-44 DELAGATION SIGNATURE ADS.doc

▪ Délibérations

2015-020 DEGATS ORAGES 6 ET 13 JUIN 2015.doc
2015-021 PUP.doc
2015-022 ADAP.doc
2015-023 CANTINE PRIX DU REPAS.doc
2015-024 PHOTOCOPIEUR ECOLE.doc
2015-025 Approbation PLU 15_09_21 v2.doc
2015-026 Transfert de competence PLUI.doc
2015-027 Approbation SCHEMA DIRECTEUR EU 15_09_21 v2.doc
2015-028 Approbation SCHEMA DIRECTEUR EP 15_09_21 v2.doc
2015-029 SUBVENTION FNACA.doc
2015-030 AUGMENTATION CHARGES MME FURLI.doc

Compte-rendu des adjoints

▪ Urbanisme (Bruno JULLIEN)

▪ *Dossiers en cours*

PC 038 147 15 20003	JOURDAIN Nicolas	Agrandissement de la maison	04/07/2015	Refus Tacite
DP 0381471520020	CRESSAUT Lucy	Changement destination	02/09/2015	REFUSE LE 26/09/2015
PC 0381471520005	BRUN-GERVIN Baptiste	Création d'un garage de 22 m2 comprenant 3 fenêtres 1 porte de garage	05/09/2015	LE 26/09/2015
DP 038 147 15 20021	MENTAUX Eric	Création d'1 préau	11/09/2015	REFUSE LE 26/09/2015
DP 038 147 15 20022	GUILLOUD INOVIA CONCEPT	installation système photovoltaïque	15/09/2015	ACCEPTE LE 18/09/2015
DP 038 147 15 20023	CARLIER Stéphane	Construction piscine & auvent	18/09/2015	ACCEPTE LE 18/09/2015
pc 038 147 15 20006	POULET Bruno	Création d'une véranda	18/09/2015	
CU b 038 147 15 20014	SERPOLLET Roseline	Construction d'une maison	28/09/2015	
CU b 038 147 1520015	MOIROUD Nathalie	Construction d'une maison	09/10/2015	
DP 038 147 1520024	CRESSAUT Lucy	Changement de destination	10/10/2015	
DP 038 147 1520025	GENTIL David	Aménagement d'une grange en habitation	10/10/2015	
CU b 038 147 1520016	MAZZILLI Louis	Construction de 2 villas jumelées	16/10/2015	
CU b 038 147 1520017	Mr Mme BONVALLET	Division parcellaire	17/10/2015	
CU A 038 147 1520018	Maitre BALLESTER	34 Chemin des Rabataux	22/10/2015	
PC 038 147 1520007	Gaëc de Longe Raye	8 Impasse de Longe Raye	30/10/2015	
PC 038 147 15 2008	SERPOLLET Alexandra	170 Route de Virieu	06/11/2015	

▪ Finances, Economie (Cécile CARLIER)

▪ *Point sur la période*

INVESTISSEMENT du 10/09/2015 au 06/11/2015					
DEPENSES					
	Chapitre	Budgétisé	réalisé périod	Disponible	% Dispo.
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	107 250,85 €	- €	107 250,85 €	100,00%
20	Dépenses imprévues Invest	9 799,15 €	- €	9 799,15 €	100,00%
16	Remboursement d'emprunts	79 850,00 €	- €	6 773,21 €	8,50%
20	Immobilisations incorporelles	24 800,00 €	378,60 €	10 967,18 €	44,20%
204	Subventions d'équipement versées	7 200,00 €	- €	4 852,50 €	67,40%
21	Immobilisations corporelles	120 550,00 €	4 543,32 €	108 145,00 €	80,10%
23	Immobilisations en cours	23 000,00 €	- €	-2 568,54 €	-30,30%
Total	DEPENSES	372 450,00 €	4 921,92 €	245 219,35 €	65,80%
RECETTES					
	Chapitre	Budgétisé	réalisé périod	Disponible	% Dispo.
21	Virement de la section de fonct.	44 721,17 €	0,00 €	44 721,17 €	100,00%
40	Opérations d'ordre entre section	1 199,98 €	0,00 €	1 199,98 €	100,00%
10	Dotations Fonds divers Réserves	169 973,85 €	0,00 €	128 536,71 €	75,60%
13	Subventions d'investissement	48 245,00 €	10 838,00 €	20 299,00 €	42,10%
16	Emprunts et dettes assimilées	108 310,00 €	0,00 €	108 310,00 €	100,00%
Total	RECETTES	372 450,00 €	10 838,00 €	303 066,86 €	81,40%

FONCTIONNEMENT du 10/09/2015 au 06/11/2015					
DEPENSES					
	Chapitre	Budgétisé	réalisé périod	Disponible	% Dispo.
11	Charges à caractère général	164 978,83 €	26 557,55 €	50 361,59 €	30,50%
12	Charges de personnel	246 600,00 €	47 642,68 €	77 285,99 €	31,30%
22	Dépenses imprévues Fonct	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	100,00%
23	Virement à la sect ^o d'investis.	44 721,17 €	0,00 €	44 721,17 €	100,00%
42	Opérations d'ordre entre section	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	100,00%
65	Autres charges gestion courante	67 600,00 €	14 635,83 €	21 108,54 €	31,20%
66	Charges financières	32 900,00 €		468,93 €	1,40%
Total	DEPENSES	568 000,00 €	88 836,06 €	205 146,22 €	36,10%
RECETTES					
	Chapitre	Budgétisé	réalisé périod	Disponible	% Dispo.
2	Excédent antérieur reporté Fonc	22 750,46 €	0,00 €	22 750,46 €	100,00%
13	Atténuations de charges	21 000,00 €	2 836,70 €	15 501,11 €	73,80%
70	Produits des services	45 141,54 €	6 378,70 €	19 279,53 €	42,70%
73	Impôts et taxes	263 666,00 €	104 520,00 €	36 776,00 €	13,90%
74	Dotations et participations	194 742,00 €	27 549,46 €	35 625,57 €	18,30%
75	Autres produits gestion courante	20 700,00 €	3 945,65 €	1 696,79 €	8,20%
76	Produits financiers	0,00 €	1,51 €	-4,55 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	-4 569,63 €	0,00%
Total	RECETTES	568 000,00 €	145 232,02 €	127 055,28 €	22,40%

- *Décisions modificatives*

Cécile CARLIER informe le conseil municipal que suite à une erreur informatique la DM2 doit être modifiée comme suit par une décision modificative comme suit :

○ *DM 4 : de l'article 2151 à l'article 2315*

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie	2 650.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 650.00 €	
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		2 650.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		2 650.00 €

Cette proposition est validée à l'unanimité.

- *Proposition de modification de contrat téléphonie*

Cécile CARLIER informe le Conseil Municipal qu'elle travaille sur les contrats actuels de téléphonie fixe, mobile et internet. Elle a eu une première proposition uniquement mobile et fixe. Le projet sera mis à délibération que lorsqu'une proposition globale sera présentée.

- *Bilan annuel de la cantine*

Le fonctionnement de la cantine scolaire donne un bénéfice de 4557.56 € pour une année complète. Voir détail dans le tableau ci-après.

Ce bilan a été fait sur les mêmes bases que le faisait l'association de la cantine. Il ne prend donc pas en compte les frais liés au poste de cantinière et au fonctionnement du service (eau, électricité, maintenance logiciel, etc. ...)

Mme le maire informe le conseil municipal que suite à un entretien avec M. LEPARQUOIS, les factures de cantine seront maintenant envoyées par la mairie, les frais d'affranchissement refacturés au trésor public.

De plus, avec la mise en place de la dématérialisation progressive que Mathilde MEUNIER-RIVIERE est en train de réaliser, la transmission des bordereaux est plus rapide. Reste à la trésorerie de faire rapidement le nécessaire afin que les familles puissent avoir un accès rapide à TIPI budget pour les paiements par carte bancaire.

Pour finir, il est important de savoir qu'à présent plus de 50 % des familles ont opté pour le prélèvement automatique à l'échéance, soit 36 familles contre 10 l'année dernière. Ce qui veut dire moins d'oubli donc moins de relance par la trésorerie, moins de chèque en trésorerie donc au final moins de charge pour la trésorerie.

		CANTINE													
		PERIODE	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	sept-15	oct-15	Total	
FONCTIONNEMENT	RECETTES	Repas servis	616	950	1036	997	530	1119	609	807	1121	1007	670	9 462	
		Repas à 3,30 €	2 032.8	3 135	3 419	3 290	1 749	3 693	2 010	2 663	3 699	3 323	2 211	31 224.60 €	
		Don cantine	950.0												
		TOTAL	2 982.80 €	3 135.00 €	3 418.80 €	3 290.10 €	1 749.00 €	3 692.70 €	2 009.70 €	2 663.10 €	3 699.30 €	3 323.10 €	2 211.00 €	32 174.60 €	
		DEPENSES	Salaire Laure	427.82 €	427.82 €	427.82 €	427.82 €	427.82 €	283.61 €	283.61 €	283.61 €	318.05 €	427.82 €	427.82 €	
	Salaire Thierry		227.20 €	340.80 €	272.64 €	363.52 €	181.76 €	408.96 €	181.76 €	272.64 €	363.52 €	363.52 €	363.52 €	363.52 €	
	Pain		70.8	99.12	90.86	113.28	56.64	127.74	62.54	89.68	125	102.66	63.72	63.72	
	Bideau : Boucher		177.72	382.74	280.99	385.92	181.98	187.54	170.99	244.47	1106.68	363.75	266.25	266.25	
	Transgourmet		1020.47	855.6	240.65	705.59	242.43	322.21	308.97	446.22		607.84	124.96	124.96	
	Vial : Légumes		91.2	216.34	169.4	175.49	62.3	251.29	86.5	153.5	244.25	301.01	83.4	83.4	
	Pro à pro		265.67	595.75	291.96	572.79	463.94	1011.09	595.9	754.74	996.92	1385.15	480.87	480.87	
	vaches heureuses				26.16	17.09	17.09	25.11		16.56					
	Bouteilles Gaz			93				93				93			
	argos			288.86		270.1			298.14						
	TOTAL		2 280.88 €	3 300.03 €	1 800.48 €	3 031.60 €	1 633.96 €	2 710.55 €	1 988.41 €	2 261.42 €	3 154.42 €	3 644.75 €	1 810.54 €	27 617.04 €	
	Prix de revient	3.703	3.474	1.738	3.041	3.083	2.422	3.265	2.802	2.814	3.619	2.702	2.92 €		
														BENEFICE	4 557.56 €

L'association de la Cantine Scolaire apporte sa contribution en investissant pour du matériel. Cette année pour un montant de 3705 €. (Détails dans le tableau ci-après)

Achat logiciel e enfance (50%)	1 417
ha électroménager	1 583
vaisselle	705
Total	3 705

L'éventuelle augmentation du prix du ticket pour 2016 sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal.

- *Plan de relance de l'investissement du conseil départemental.*

Cécile CARLIER informe le conseil municipal que la commune a bénéficié de 10% supplémentaire de subvention sur les travaux de voirie 2015 et les travaux liés aux dégâts d'orages 2015

- Voirie (Jean-Claude CARRE)
 - *Travaux en cours*

La réception des travaux voirie et dégât d'orages a eu lieu le 06 novembre. Une économie d'environ 4000 euros a pu être faite par rapport au devis établi.

- *Eclairage public : remplacement du mat autonome*

Jean-Claude CARRE présente le devis de l'entreprise CITEOS avec le chiffrage pour le remplacement du mat autonome qui a été dérobé à l'arrêt de bus de Bouis.

Il ne sera pas validé pour l'instant car il est possible que les assurances prennent en charge une partie des frais.

Un retour est attendu de Groupama et du SEDI à ce sujet.

- *Elagage : Eglise et en dessous de l'ancienne école*

Jean-Claude CARRE informe le conseil municipal que l'élagage des frênes près du monument aux morts ainsi qu'en dessous de l'ancienne école a été effectuée par l'entreprise Espaces Verts Sud Est, entreprise spécialisée dans l'élagage.

- *Curage traversée de route RD51*

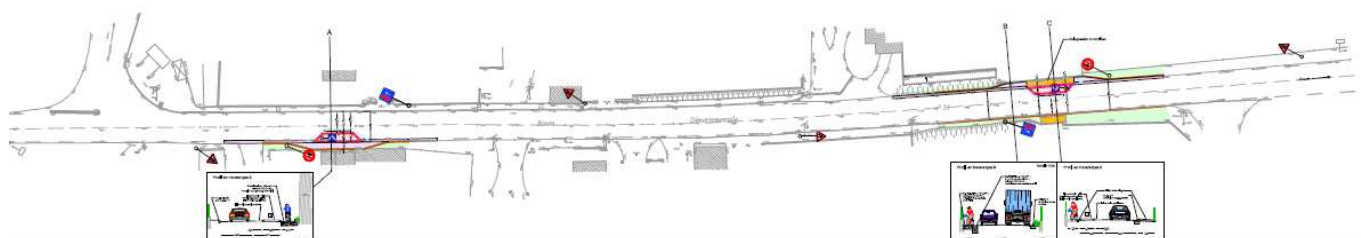
Madame le maire informe le conseil municipal que les travaux de curage annoncés par le conseil départemental lors du dernier Conseil Municipal n'ont pas pu être exécutés car la période de reproduction des truites à commencer.

- *Aménagement de sécurité "Les Rivières"*

Les représentants du conseil municipal de Doissin se sont opposés au projet lors du dernier conseil communautaire.

Le projet coûte très cher et est infondé et demeurera inutile puisque les habitants, à l'origine de la demande d'aménagement, ne souhaitent pas avoir les désagréments sonores qu'engendrerait une installation dans la zone d'habitation, zone où il faudrait que les usagers ralentissent.

Le projet serait donc mis en place en dehors de cette zone, quasi en face de la sortie du chemin de la Tulie, favorisant ainsi une accélération des usagers sur la zone qui devrait être protégée.



- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

- *Nid de guêpes à l'école*

Les pompiers sont intervenus à 2 reprises. Lors de la deuxième intervention, le nid a été enlevé.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

- *Conseil d'école*

Le conseil d'école a eu lieu le mardi 3 novembre.

Pour cette année scolaire 2015/2016, l'effectif se monte à 105 élèves répartis en 4 classes comme suit :

PS MS GS : 29 élèves

GS CE1 : 27 élèves

CP CE2 : 25 élèves

CM1 CM2 : 24 élèves

Le jour de décharge de Mme BERTRAND est le lundi. Son remplacement est assuré par Mme BOUZIT

La psychologue scolaire est maintenant basée à l'Ecole Thévenon à La Tour du Pin. Il s'agit de Mme VINCENT.

Il y a deux AVS, la première dans la classe de Mme BERTRAND, la seconde dans la classe de Mme VICENTE

L'organisation générale se passe bien dans l'ensemble. Un nouveau rythme est à trouver du fait du non renouvellement du poste d'ATSEM, suite au départ à la retraite de Denise BOUVIER.

En ce qui concerne les effectifs de la rentrée scolaire 2016 / 2017, d'après nos chiffres, nous devrions perdre 6 élèves puisqu'il devrait y avoir 13 départs en 6^{ème} et 8 arrivées en PS..

- *Projet Sport Anim*

Astrid ALLOT, directrice de l'Association de Sport Anim, présente une vidéo du projet proposé aux enfants dans le cadre des T.A.P. Il s'agit d'un projet caritatif pour des orphelins de l'île Maurice. Ce projet est proposé aux enfants de Doissin et de Saint-Victor de Cessieu, les deux écoles où Sport Anim intervient pour les T.A.P.

Le choix des enfants de l'île Maurice a été fait car en effet la plupart de ces enfants vivent dans une situation précaire, cependant ils ne sont pas dans une situation qui pourrait choquer "nos" enfants (famine, guerre, etc...).

Les enfants confectionnent des urnes pour récolter de l'argent, organiseront et participeront s'ils le souhaitent à une vente de jouets.

Le projet n'en est qu'à son début, mais déjà à ce stade, les enfants sont très emballés à l'idée d'aider des enfants défavorisés.

Le but premier de cette initiative : Ouverture d'esprit, prise de conscience de la misère dans le monde, notion de générosité.

Ce projet permettra aussi aux enfants d'être acteur d'une action caritative.

Avant cette présentation, Mme le maire informe le conseil municipal qu'elle a été profondément choquée par la réaction de certains parents d'élèves au regard de l'utilisation des services de l'association Sport Anim par la commune. Réactions écrites et verbales qui insinuaient que la commune favorisait les projets de Sport'Anim au détriment des projets du Sou des Ecoles. Madame le maire informe donc le conseil municipal qu'elle aura un entretien avec les membres du bureau du Sou des Ecoles afin que tout soit éclairci et que de telles réactions n'aient plus lieu d'être.

- *Sonnette Ecole*

Madame le maire souhaiterait qu'une sonnerie soit installée à l'école.

En effet il y a souvent des problèmes de retard, tant par les enseignantes que par les animateurs des T.A.P.

Une sonnerie solutionnerait tout.

Jean-Claude CARRE se charge de trouver une solution.

- Communication

- *Conseil municipal des enfants*

Comme l'année dernière, le conseil Municipal des enfants a été reconduit dans le cadre des T.A.P. Le vote a eu lieu le vendredi 6 novembre après avoir travaillé sur la "profession de foi", leur projet, l'affichage des candidats.

Le dépouillement aura lieu le vendredi 13 novembre.

L'élection du maire et des adjoints se déroulera le vendredi 20 novembre.

- *Elections régionales : tours de garde pour la tenue du bureau de vote*

TOURS DE GARDE	6 DECEMBRE 2015
De 8h00 à 10h00	- SEYCHELLES Véronique - JULLIEN Bruno - PONCET Catherine
De 10h00 à 12h00	- CARLIER Cécile - PERICAS Christian - DURAND Marcel
De 12h00 à 14h00	- CARRE Jean-Claude - PERICAS Christian - ANNEQUIN Didier
De 14h00 à 16h00	- DURAND ERIC - ABDILLA Thierry - MERMET Romain
De 16h00 à 18h00	- SEYCHELLES Véronique - GUILLOUD Paulette - PONCET Catherine

TOURS DE GARDE	13 DECEMBRE 2015
De 8h00 à 10h00	- SEYCHELLES Véronique - ABDILLA Thierry - CARRE Jean-Claude
De 10h00 à 12h00	- DURAND Marcel - PERICAS Christian - GADOU Eric
De 12h00 à 14h00	- ANNEQUIN Didier - GUILLOUD Paulette - GADOU Eric
De 14h00 à 16h00	- JULLIEN Bruno - MERLOZ Hervé - MERMET Romain
De 16h00 à 18h00	- SEYCHELLES Véronique - CARLIER Cécile - MERLOZ Hervé

- *Calendrier des fêtes*

Comme chaque année à cette période, une réunion de préparation du calendrier des manifestations de l'année 2016 a été organisée.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années maintenant, les associations de Doissin sont sollicitées au début du premier semestre de l'année N avec un retour au plus tard la la de ce même semestre pour planifier leurs manifestations de l'année N+1. Elles demeurent ainsi prioritaires tout en donnant aux particuliers la possibilité de réserver pour l'année N+1 dès le début du 2^{ème} semestre de l'année N.

Cette procédure a été mise en place afin que des réservations de particuliers qui demandent d'être effectuées longtemps à l'avance (comme pour un mariage par exemple) puissent être possibles.

- Vie associative

- *Vœux de la municipalité*

Ils se dérouleront le vendredi 8 janvier 2016.

Une réunion de la commission communication aura lieu le 3 décembre à 20h00 pour préparer cette cérémonie.

- Personnel communal

- *Retraite de Denise*

Madame le maire rappelle au conseil municipal que Denise BOUVIER, ATSEM, est partie à la retraite au 1^{er} octobre 2015. Elle n'a pas souhaité qu'un pot de départ soit fait en son honneur. Madame le maire lui rendra donc visite chez elle pour lui souhaiter une bonne retraite de la part de la municipalité.

Points à délibérer

- Indemnités de conseil du percepteur

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

9 pour 5 contre 1 abstention ;

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à LEPARQUOIS Jean-Claude, Receveur Municipal.

- Dématérialisation des transferts de documents à la préfecture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2131-1 et suivants, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre d'actes administratifs sont soumis au contrôle de légalité. Cette opération a pour effet de les rendre exécutoires mais elle implique également que chaque acte soit transmis à la Préfecture. Cette procédure représente donc un coût pour la commune et une contrainte administrative, notamment en termes de délai.

Il est désormais possible de mettre en place un dispositif de télétransmission. Ce procédé permet d'envoyer à la préfecture, par voie électronique et sécurisée, de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

Ainsi, la dématérialisation des actes de la commune participe à la démarche de développement durable ; elle permet également de réduire les délais de procédure ainsi que les coûts d'affranchissement et d'impression.

La mise en place de ce dispositif nécessite :

le choix d'un opérateur fournissant une plate-forme de télétransmission homologuée,

la signature d'une convention organisant la mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de l'Isère, l'acquisition des certificats électroniques nominatifs pour les agents chargés de la télétransmission.

Concernant la mise en place de la plate-forme de télétransmission, le Centre de Gestion propose une formule fédérative, moins coûteuse, qui permet aux collectivités de ne payer que les certificats nécessaires à l'utilisation de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la commune à recourir au procédé de télétransmission des actes administratifs soumis aux contrôles de légalité.
- CHOISIT la formule proposée par le Centre de Gestion de l'Isère.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la Préfecture de l'Isère et la commune de DOISSIN et tous les documents afférents.

- Dématérialisation des transferts des données d'Etat civil avec l'Insee

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a possibilité de faire des échanges dématérialisés avec l'INSEE pour les élections ainsi que pour l'Etat Civil.

Elle demande donc au conseil municipal son accord pour signer la convention d'échange dématérialisé. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour signer la convention.

- Mise en œuvre de Système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Comité de pilotage de l'outil départemental de gestion partagée de la demande de logement social (Etoil.org/pelehas), du 26 novembre 2014, a acté l'abandon de cet outil et le passage à l'outil national Système National d'Enregistrement (SNE) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Elle rappelle, qu'actuellement, toutes les demandes de logement sont adressées à la Communauté de communes qui les enregistre. Afin de pouvoir continuer à avoir accès aux informations nominatives des demandeurs, la Mairie doit signer une convention dans laquelle elle délègue l'enregistrement des demandes à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien.

Madame le Maire propose que la Communauté de communes de la vallée de l'Hien continue son rôle de service enregistreur.

Madame le Maire demande à son Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE que la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien demeure « service enregistreur » ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social.

- Devis chauffe eau

Jean-Claude CARRE informe le conseil municipal que le chauffe-eau de la cantine doit être changé suite à de multi panne.

Il présente au conseil municipal un devis de Plomberie PHILIPPE et un devis de Didier GULLON. Après étude approfondie des deux devis, le conseil municipal valide le devis de Didier GULLON

Compte rendu C.C.V.H. + Vals du Dauphiné

Compte rendu réunions externes

- Conférence territoriale

Lors de la dernière conférence territoriale a été évoquée principalement l'attribution d'une subvention plafonnée à 70 000€ sur un projet unique concernant le scolaire ou un aménagement de sécurité. Les communes ont demandé la même somme mais sur plusieurs projets.

- SEDI

Lors de la dernière conférence, le SEDI a présenté et essayé de "vendre" les bornes de charges pour les véhicules électriques.

4 communes de la C.C.V.H. se sont portées candidates, mais pas Doissin

- Syndicat des eaux

le PPI (Plan Prévisionnel d'investissement) a été présenté jusqu'à 2020.

En 2018, la commune Châbons quitterait le syndicat des eaux pour Bièvre Est. Cette commune représente 28 % des abonnés.

En ce qui concerne les augmentations prévues :

Le tarif de l'eau augmentera de 5% chaque année jusqu'en 2020

Le tarif de l'assainissement augmentera de 7% chaque année jusqu'en 2020

Les travaux de la station des lèches :

Début prévisionnel des travaux : 2^{ème} semestre 2016
Mise en service prévisionnel : printemps 2017.

Questions diverses

- Résultat désaffiliation du CDG38

Madame le maire informe le conseil municipal que bien que la majorité des communes adhérentes aient exprimé un refus de la désaffiliation de la METRO de Grenoble, le calcul se fait en fonction du nombre d'agents. Les communes favorables à la désaffiliation de la METRO de Grenoble étant les plus grosses en terme d'agents, la majorité des refus n'a pas fait le poids.

- Comité de jumelage

Suite à une rencontre avec André PERRIN, président du Comité de Jumelage, Véronique SEYCHELLES informe le conseil municipal qu'il souhaiterait faire une réunion de présentation au conseil municipal du comité de jumelage afin de redynamiser ce dernier.
Cette rencontre se déroulera le 17 novembre à 20h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 00 h 30.

Prochaine réunion : 30 novembre